

DIEU ET LA PATRIE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

HECTOR TREPANIER & Cie. }
Editeur-Propriétaire.

Toutes Communications devront être Adressées à HECTOR TREPANIER & Cie.,

{ BUREAU: No 10 Rue Craig.

Volume XII

Trois-Rivières Jeudi 18 Novembre 1880

No. 48

FUUILLETON.

LA FÉE DES GREVES

PAR
PAUL FEVAL.

(Suite)

V

UN BRETON, UN FRANÇAIS, UN NORMAND

Vous dire l'avide curiosité excitée par cette simple légende dans l'auditoire de maître Simon Le Priol, serait chose impossible. D'abord la lutte était bien établie entre les trois races rivales: Bretons, Normands, Français; ensuite il s'agissait des tangués, ces déserts sans routes tracées, aux dangers connus et toujours mystérieux; enfin, on voyait apparaître dans le lointain du récit la *Fée des Grèves*, la mythologie du pays, l'élément surnaturel si cher aux imaginations bretonnes.

La Fée des Grèves allait jouer son rôle.

La Fée des Grèves! l'être étrange dont le nom revenait toujours dans les épopées rustiques, racontées au coin du foyer.

Le lutin caché dans les grands brouillards.

Le feu follet des nuits d'automne. L'esprit qui danse parmi la poudre éblouissante des mirages de midi.

Le fantôme qui glisse sur les lises dans les ténèbres de minuit.

La Fée des Grèves! avec son manteau d'azur et sa couronne d'étoile!

Ah! dam! poursuivit Simon Le Priol, ah! dam! ah! dam! Voilà donc qu'est comme ça, pour de vrai, les gars et les filles, je ne mens pas.

Le Breton s'assit sur son cheval noir; le Français s'assit sur son cheval blanc; le Normand s'assit sur son cheval qui n'était ni blanc ni noir, parce que, dans son pays, tout est pie; blanc et noir, chèvre et chou, un petit peu chair, un petit peu poisson. Quoi! un pied chez le bon Dieu et un pied chez le diable.

Et en route.

—Bon voyage, mes vrais amis, leur cria le Normand qui prit la route de Pontorson.

—Le Français répondit: Bon voyage! et piqua droit aux sables.

Le Breton dit aussi: Bon voyage! mais il retint son cheval.

Que fit-il? C'est à présent que la Fée pouvait le perdre ou le sauver.

Ah! dam, oui, par exemple! interrompit l'assistance tout d'une voix.

Simon flatté de cet élan naïf, fit un signe amical à la ronde et poursuivit:

—Pas moins, le Normand courait en faisant le grand tour et le Français galopait vers les Grèves.

Mon Breton ayant réléchi, vrai comme je vous le dis, entra chez un marchand d'épices, et acheta des friandises pour toute sa piécette de vingt-quatre-sous.

Il savait que la bonne Fée aimait les douze sous parce qu'elle est une femme.

Et il partit semant ses épices au bord du ravin, en disant: Bonne Fée, bonne Fée, prends pitié de moi!

On vous l'a dit et c'est la vérité: la Fée descend dans le brouillard, mais elle se laisse aussi glisser le long des rayons de la lune.

Le Breton la vit venir aussi.

Ah! grand Dieu! c'était un brave homme, vous allez voir!

La Fée courut aux épices. Le Breton se coula jusqu'à elle et comme la Fée s'amusa aux friandises, il la saisit à bras-le-corps.

—Voyez-vous ça! fit-on dans l'assistance.

Et l'attention de redoubler. Le petit Jeannin lui-même tournait maintenant ses grands yeux bleus vers Simon Le Priol.

—Ma foi! dam! oui, les gars et les filles! continua Simon: le Breton la saisit à la brassée, et si vous ne savez pas grand chose, vous savez bien sûr qu'une fois prise, la Fée fait tout ce qu'on veut et donne tout ce qu'on demande.

—Oh! fit le petit Jeannin qui n'avait peut-être jamais osé prendre la parole devant une si imposante assemblée, est-ce bien vrai, ça?

—Si c'est vrai..... commença Simon scandalisé.

—Donne-t-elle des écus nantais? interrompit encore le petit Jeannin.

Tout le monde éclata de rire. Le pauvre enfant, rouge et confus, baissa la tête.

Simonnette, toute seule, comprit le sens détourné de cette question, et son regard remercia le petit coquetier.

—Toi, disait cependant Simon Le Priol, tu vas te taire pêcheur de coques vides! La Fée donne des écus nantais comme elle donnerait des perles, des diamants et de tout; ça ne lui coûterait pas davantage, puisqu'elle voit au fond de la mer!

Voilà qu'est donc comme ça!

Le Breton, lui, dit à la Fée: — Bonne Fée, je ne veux ni or ni argent. Je veux passer au Mont à pied, en droite ligne.

Il n'avait pas fini de parler, que la Fée était assise gracieusement sur le cou de son cheval, et lui en selle.

—Eh! hop! Le cheval noir prit le galop tout seul.

—Ah! dam! fallait voir ça. Au bout d'une lieue, le Breton vit le Français qui était en train de s'ensabler avec son cheval blanc dans une coquille de lixe au beau milieu du cours de Couesnon.

—Eh! hop! C'est tout au plus si le Breton eut le temps de dire; Dieu ait son âme!

Le cheval noir allait, allait!

Et la Fée, demi-couchée sur l'encolure, laissait flotter au vent la gaze blanche de son voile.

Tant que le cheval noir eut la grève sous les pieds, ce ne fut rien; Mais on était en marée et la mer montait.

Bientôt le flot passa entre les jambes du cheval.

—Eh! hop! Le cheval se mit à courir sur la mer, effleurant à peine l'écume de la pointe de son sabot.

Les vagues dansaient. Le Breton fermait les yeux pour ne pas devenir fou.

—Eh! hop! Eh! hop!.....

Toutes les aspirations s'étaient arrêtées. On perdait le souffle à suivre cette course fantastique.

Simon Le Priol reprit haleine et essuya la sueur de son front.

Car il contait cela ce grand cœur, comme il faut conter quand on veut passionner son auditoire.

On peut dire qu'autour de la cheminée chacun voyait le cheval noir courir sur la pointe des lames, et le voile de la Fée flottant à la brise nocturne.

Fanchon la ménagère plongea sa cuiller de bois dans le chaudron où cuisait la bouillie d'avoine, et emplut une pleine écuelle.

—La part de la bonne Fée murmura-t-on à la ronde.

Maître Vincent Gueffès, le vilain Normand, fut tout seul à hausser les épaules.

Ce ne fut pas long, mes petits enfants, poursuivit Simon Le Priol; le Breton commençait un Ave dévotement, par ce qu'il se reconnaissait en faute pour s'être mis sous une protection autre que celle de la Vierge Marie, lorsqu'il sentit un grand choc.

C'était le cheval noir qui prenait pied sur le rocher du Mont.

Le Breton rouvrit les yeux. La Fée se balançait comme une vapeur aux rayons de la lune.

Elle se jeta tête première dans la

mer bleue qui rendit des étincelles.

Le cheval breton passa la nuit en prières dans la chapelle du couvent. Le lendemain, au bas de l'eau il vit arriver le fin Normand par la route de Pontaubault. Le Normand donna ses cent sous de la monnaie de Rouen, et ses trois écus royaux bica à contre-cœur.

Quant au Français, Satan sait de ses nouvelles.

Voilà ce que c'est, mes petits enfants; tout est vrai comme ma mère me l'a dit. N, i, ni j'ai fini.

Il y eut une bruyante explosion, parce que chacun avait retenu son souffle. Les observations se croisèrent. Les langues des quatre Gothons surtout, trop longtemps immobiles, avaient absolument besoin de fonctionner.

—Ah! Jésus Dieu! s'écria Gothon Lecerf, le pauvre Français fut bien puni tout de même!

—Pourquoi chantait-il les vêpres luronnes? riposta Gothon Legris.

Et le Normand reprit Gothon Le noir,

—Ah dam! conclut Gothon Ledoux, le Normand fut dindon ça c'est vrai et bien fait.

Et chacun de rire.

Pourquoi rit-on toujours quand un Normand se casse le cou?

Maître Gueffès haussa encore les épaules.

—Et vous allez mettre à présent une bonne écuelle de graau sur le pas de votre porte, n'est-ce pas dame Fanchon? dit-il d'un air narquois.

—Oui, maître Gueffès, répondit la ménagère, qui ajouta en s'adressant à Simonnette: Tiens fillette porte la part de la bonne Fée.

Simonnette prit l'écuelle fumante et la déposa sur le pas de la porte en dehors.

—Et vous croyez que la Fée va venir lécher votre écuelle? dit encore maître Gueffès, la mâchoire sceptique.

—Si je le crois; s'écria Fanchon scandalisée.

—Et qui ne le croirait! demanda Simon Le Priol; nos pères et nos mères l'ont bien cru avant nous!

— Vos pères et vos mères, répliqua Gueffès, perdaient leur bouillie; vous aussi. C'est pitié de voir jeter ainsi de bonne farine à la glotonnerie des vagabonds ou des chiens égarés.

—Si on peut parler comme ça! s'écrièrent les quatre Gothons tout d'une voix.

Les quatre Mathurin agitèrent en eux-mêmes la question de savoir s'il n'était pas convenable et opportun de jeter le vilain Gueffès dans la mer.

—Moi, je vous dis, reprit Gueffès qu'il n'y a pas plus de fée dans les Grèves que dans le creux de ma main. Quelqu'un de vous l'a-t-il vue?

Cette question fut faite d'un ton de triomphe.

On se regarda à la ronde un peu déconcerté.

—Vous voyez bien..... commença maître Gueffès

Mais il fut interrompu par le petit Jeannin qui dit d'une voix ferme et claire:

—Moi, je l'ai vue!

VI

CE QUE JULIEN AVAIT APPRIS AU MARCHÉ DE DOL.

Les partisans de la bonne Fée désconcertés par la question de maître Gueffès, ne s'attendaient pas à cet auxiliaire qui leur venait tout à coup en aide.

Le petit Jeannin était plutôt toléré qu'accueilli dans l'assemblée des notables du village de St-Jean et d'habitude on ne lui accordait point la parole.

Mais l'homme qui a une idée grandit tout à coup, et depuis le moment où Simon Le Priol avait dit:

—La bonne Fée donne tout ce qu'on lui demande, Jeannin avait une idée.

Il était debout devant l'âtre, le front rouge et haut mais les yeux, baissés.

Tous les regards étonnés se fixaient sur lui.

—Ah! tu l'as vue, toi, petit? dit Gueffès, avec son air moqueur.

—Oui, moi, je l'ai vue, répondit Jeannin.

—Il l'a vue! il l'a vue répétait-on à la ronde.

—Et où l'as-tu vue? demanda Gueffès.

—Ici, devant la porte.

—Quand?

—Hier.

—A quelle heure?

—A minuit.

Toutes ces réponses furent faites rondement et d'un ton assuré.

Maître Vincent Gueffès allongea sa mâchoire en un sourire méchant.

Ah! ah! petit! dit-il, et que fust-tu à minuit, si loin de ton trou, devant la porte de Simon Le Priol?

Détourner la question est le fort de la diplomatie normande.

Le petit Jeannin se campa crânement devant Gueffès et répondit:

—Là, ou ailleurs, je fais ce que je veux. Et souvenez-vous du jeu que le Breton proposa au Français dans l'auberge des *Quatre Besans d'or*: du jeu qui se joue sans table ni tapis!

Maître Vincent Gueffès avec deux gaules d'une toise. Bon pied, bon oeil, main alerte, et à la grâce de Dieu.

Ma foi, Simon Le Priol ne put s'empêcher de rire, et ce ne fut pas aux dépens du petit Jeannin.

Simonnette eût été toute rose de plaisir.

Fanchon la ménagère but un coup d'hypocras pour cacher sa gaieté.

Les quatre Mathurin écarosèrent dans leur contentement, les pieds des quatre Gothons.

Maître Gueffès ne broncha pas.

—Un bâton d'une toise ne prouve pas que mensonge soit parole d'Évangile, dit-il. Que faisait la fée, quand tu l'as vue?

—Elle se baissait sur le seuil pour ramasser un gâteau de froment.

—Ça c'est la vérité, appuya la ménagère; j'avais mis un gâteau de froment sur la porte.

Et comment est-elle faite la Fée petit? demanda encore maître Gueffès.

Jeannin hésita.

—Elle est belle, répliqua-t-il enfin belle comme un ange.....

presque aussi belle que la fille de Simon Le Priol!

Simon et sa femme froncèrent les sourcils à la fois.

Maître Vincent Gueffès ouvrait sa large bouche pour lancer quelque trait envenimé qui put venger sa défaite, car il était vaincu, lorsque le pas d'un cheval se fit entendre sur le chemin.

Tout le monde se leva.

—Julien! Julien! s'écria-t-on Julien Le Priol! nous allons avoir des nouvelles de la ville!

Le cheval s'arrêta en dehors de la porte qui s'ouvrit.

Julien Le Priol, fils de Simon entra.

C'était un beau gars de vingt ans fortement décauplé; cheveux noirs, oeil vif et franc, un gars qui s'était plus souvent tourné, pour respirer du côté du bon air des grèves que du côté de l'atmosphère lourde et tiède du Marais. Il embrassa sa mère et Simonnette.

—Quelles nouvelles, garçon? demanda le père.

—Mauvaises! répliqua Julien, en jetant sur la table les lames de faux qu'il était allé acheter chez le tailleur de Dol; mauvaises! Ce ne sont pas des malfaiteurs qui ont saccagé le manoir de Saint Jean et ce n'est pas par dérision qu'on a planté au bas du perron le poteau de la justice ducale. Monsieur Hue de Mauver, notre seigneur, est accusé de

haute trahison.

—De haute trahison! répliqua Le Priol stupéfait.

Les nouvelles en ce temps-là, ne couraient point la poste. Le hameau de Saint-Jean, qui était situé en vue du Mont, à cinq ou six lieues d'Aranches, ne savait pas encore ce qui s'était passé, à quinze jours de là, dans la basilique du monastère.

Une nuit de la semaine qui venait de s'écouler, le manoir de Saint-Jean avait été saccagé de fond en comble par des mains invisibles. Les villageois effrayés avaient entendu des chants et des cris. Le lendemain, il n'y avait plus un seul serviteur au manoir désolé!

Et, devant la grand'porte, un écriteau aux armes de Bretagne portait ces mots que Vincent Gueffès avait déchiffrés: *Justice ducale*.

Du reste, les maîtres étaient absents depuis du temps, et, quand les pillards étaient venus, ils n'avaient trouvé que des valets au manoir.

Le lendemain, à travers les fenêtres désemparées, les gens du village avaient jeté leurs regards à l'intérieur du château. Il n'y avait plus que les murailles nues.

Julien était assis entre son père et sa mère. Tout le monde l'interrogeait des yeux. Il y avait sur son visage une émotion grave et triste.

—Quand monsieur Hue de Mauver, commença-t-il avec lenteur, me conduisit au château du Guildo, appendage de monsieur Gilles de Bretagne je vis de belles fêtes, mon père et ma mère! Il était jeune, monsieur Gilles de Bretagne, et fier, et brillant.

Maintenant, il est couché dans un cercueil de plomb, sous les dalles de quelque chapelle. Et tout le monde sait bien qu'il est mort empoisonné!

—Mon fils Julien, dit Simon Le Priol, nous avons prié Dieu pour le salut de son âme. Que peuvent faire de plus des chrétiens?

—Nous autres! répliqua le jeune homme en jetant un regard sur son habit de paysan, rien.....mais monsieur Hue de Mauver est un chevalier.

Voilà ce qu'ils disent mon père et ma mère, sur le marché de Dol!

Notre seigneur François était jaloux de monsieur Gilles, son frère. Il le fit enlever nuitamment du manoir du Guildo par Jean, sire de la Haise qui n'est pas un Breton, et Olivier de Méel qui est un lâche! Jean de la Haise enferma monsieur Gilles dans la tour de Dinan. Et comme le pauvre jeune seigneur, prisonnier, faisait des signaux au travers de la Rance, Robert Roussel—un damné!

—L'emmena jusqu'à Châteaubriant où les cachots sont sous la terre.

Les cachots de Châteaubriant ne paraissent point pourtant assez profonds. Jean de la Haise et Robert mirent leurs hommes d'armes à cheval par une nuit d'hiver et conduisirent monsieur Gilles à Moncontour.

A Moncontour, il y a des hommes On plainait monsieur Gilles. Jean de la Haise et Robert Roussel fermèrent sur lui les portes de la forteresse de Touffon.

Et comme Touffon est trop près d'un village, on chercha encore. On trouva, au milieu d'une forêt déserte, le château de la Hardouinays, où monsieur Gilles a rendu son âme à Dieu.....

Mon père et ma mère, je ne suis qu'un vilain, mais mon cœur se soulève à la pensée de ce qu'a dû souffrir le fils de Bretagne avant de mourir. Jean de la Haise et Robert Roussel se fatiguèrent de garder le captif. Ils voulurent d'abord le tuer par la faim.....

—Oh! interrompit Fanchon la ménagère, qui ne put retenir un cri d'horreur.

Le même cri s'échappa de toutes les poitrines oppressées.

Maître Gueffès tout seul garda un silence glacé.

—Gilles de Bretagne, reprit Julien était dans un cachot dont le soupi-

rail donnait dans des broussailles, au ras du sol. On fut deux jours sans lui porter à manger, puis trois jours, puis toute une semaine. Au bout de ce temps, Jean de la Haise et Robert Roussel descendirent au cachot pour fournir la sépulture chrétienne au cadavre.

Mais il n'y avait pas de cadavre. Gilles de Bretagne vivait encore. Un ange avait veillé sur les jours de la pauvre victime.

Un ange! Et vous l'avez vu ce bel ange aux blonds cheveux et au doux sourire, cet ange qui portait si longtemps dans notre pays la consolation charitable.....

Mademoiselle Reine! murmura Limonnette, dont les beaux yeux noirs se mouillèrent.

—Oh! la chère demoiselle! que Dieu la bénisse! s'écria-t-on tout d'une voix.

La vilaine voix de maître Gueffès manquait seule à ce concert.

—Reine de Mauver! répéta Julien d'un accent enthousiaste; oui, c'était elle. C'était Reine de Mauver! Chaque soir, elle venait, bravant le carreau des arbalètes ou la balle des arquebuses, elle venait apporter du pain au captif. Mais quand les deux bourreaux godeliers virent que la faim ne tuait pas monsieur Gilles assez vite, ils achetèrent trois paquets de poison au Milanais Marco Bastandi, l'âme damnée du sire de Montauban, qui leur en donna.

Olivier de Méel lui-même recula devant la pensée de ce crime, et s'enfuit alors du château de la Hardouinays. Robert Roussel et Jean de la Haise restèrent. Ces deux-là sont maudits, l'enfer les soutient.

Un soir, Reine de Mauver vint, comme de coutume, déguisée en paysanne. Elle frappa aux barreaux. Nul ne répondit. Monsieur Gilles était couché tout de son long sur la paille humide.

Reine devina. Elle courut chercher son père qui se cachait dans les environs, et un prêtre.

Monsieur Gilles put se lever sur son séant et se confessa à travers le soupirail.

Quand il eut fini de se confesser, le prêtre lui demanda:

—Gilles de Bretagne, pardonnez-vous à vos ennemis?

(A Continuer)

LE CONSTITUTIONNEL

PARAIT LES

Lundi, Mercredi et Vendredi.

PREMIER D'ABONNEMENT

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

Edition Semi-Quotidienne 12 mois..... \$3.00

“ “ 6 mois..... 1.50

Edition Hebdomadaire 12 mois..... 1.00

Pour les Etats-Unis:

Edition Semi-Quotidienne 12 mois..... 4.00

“ “ 6 mois..... 2.00

Edition Hebdomadaire 12 mois..... 1.50

Les frais de port pour le Canada payés par l'Éditeur.

Il sera chargé 50 centins de surplus par année à ceux qui ne paieront pas d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer, doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, pour l'Édition Semi-Quotidienne et de 12 mois pour l'Édition Hebdomadaire, les arrérages acquittés.

Mr. J. H. BATES, Agent d'annonces, 41 Park (Times Building), New-York, est autorisé à faire annoncer dans le Constitutionnel aux conditions les plus avantageuses.

THIS PAPER MAY BE FOUND ON FILE AT GEO. P. ROWELL & CO'S OFFICE, 100 NASSAU ST. N.Y.

Le Constitutionnel



TROIS-RIVIERES 16 Novembre, 1880

AVIS.

Comme j'ai cessé d'être le propriétaire du Constitutionnel le 1er Février courant, les personnes endettées pour abonnements ou jobs sont priées de venir régler au plus tôt.

Personne autre que le propriétaire actuel du Constitutionnel n'est autorisé à donner des reçus en mon nom, pour arrérages dus à ce Journal.

A la campagne, les seules personnes autorisées à les percevoir, sont: MM. Onésime Bournival, de St. Barnabé, et P. O. Frigon, de St. Prosper.

Les personnes qui ont des arrérages de plus de quatre années devront venir régler immédiatement, car tous les comptes seront mis entre les mains d'un procureur, après le 1er Décembre prochain.

Trois-Rivières, 16 Fév. 1880.

J. L. CLAIR.

Il faut un havre de refuge à Nicolet.

La tempête de dimanche dernier a sévi d'une manière désastreuse à l'entrée de la rivière Nicolet. Comme toujours à cette époque de l'année, des bateaux attendant leur chargement de bois se trouvaient à la sortie du lac St. Pierre. Poussés par un vent d'une violence extrême, les uns chassés sur leurs ancres, furent entraînés à plusieurs milles de distance, les autres souffrirent plus ou moins d'avaries. Un en particulier la propriété d'un M. Lavigne, a reçu plus de dommages que tous les autres, un coup de vent cassa son mat, ses voiles furent mises en lambeaux, et ses flancs troués par les tronçons de mat et de vergues que le vent poussait contre eux avec violence.

Bientôt le bâtiment fut empli d'eau et il enfonça; les deux hommes d'équipage, le fils de M. Lavigne et un nommé Champagne, se virent alors dans la nécessité d'attendre, du secours sur la partie supérieure d'une des chambres du bateau. Pendant toute la nuit ils eurent à lutter contre la tempête, exposés à chaque instant à être emportés par les vagues qui déferlaient avec impétuosité. Ce n'est que lundi matin que le capitaine d'un steamer transatlantique monté à Montréal, aperçut les deux naufragés et envoya une chaloupe à leur secours.

Déjà nous avons démontré la nécessité d'un havre de refuge à l'entrée de la rivière Nicolet. Quand le vent s'éleve et que la tempête éclate sur le lac St. Pierre, il est difficile pour ces bateaux de résister aux efforts de l'ouragan. Et malheureusement ils n'ont aucun port où ils puissent se réfugier.

Que de malheurs eussent été évités, que de pertes de vie eussent été épargnées si un tel havre eût existé! Il est temps, plus temps que jamais, que le gouvernement le fasse construire au plus vite. Tous les navigateurs, tous les marchands de bois, tous ceux enfin qui sont intéressés directement ou indirectement dans la navigation, demandent la construction d'un port de refuge à cet endroit.

Jusqu'à présent, heureusement, il n'est pas arrivé de ces désastres épouvantables qui attirent forcément l'attention des autorités et les décident d'agir. Toutefois il ne faut pas s'endormir dans une fausse sécurité. Nous croyons qu'il vaut mieux prévenir le danger que d'attendre, pour agir, qu'il ait fondu sur nous. Qu'arriverait-il si le Québec ou le Montréal, ordinairement encombrés de passagers, se trouvaient surpris par une effroyable tempête sur le lac St. Pierre? N'ayant aucun lieu de refuge, pourraient-ils résister, étant donné un vent d'une violence extrême? On conçoit quelle catastrophe viendrait nous tirer de notre indifférence.

Notre population, qui compte environ 500 à 600 navigateurs, est elle-même grandement intéressée à ce que cette question reçoive une solution satisfaisante. Durant tout l'été ils voyagent continuellement entre Québec et Montréal et tous nous disent qu'ils redoutent la sortie du lac St. Pierre vis-à-vis Nicolet. L'humanité et l'intérêt de la navigation et du commerce s'accordent donc pour demander la construction d'un tel havre de refuge à l'entrée de la rivière Nicolet.

Comme cette question intéresse toute la province, comme il s'agit de rendre plus sûre la navigation du St. Laurent, nous espérons que nos confrères de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières se joindront à nous pour demander au gouvernement la construction d'un tel havre.

Le Sorellais.

Nous apprenons que M. E. Fontaine, avocat, se propose de disputer comme libéral, le comté de Bagot à l'hon. M. Mousseau.

M. l'abbé Tanguay est en cette ville. Il continue l'ouvrage qu'il a commencé, son Dictionnaire généalogique, et dans ce but, il est actuellement à faire des recherches dans les voûtes du palais de Justice.

Lorsque nous publierons notre prochain numéro le célèbre troupe d'Opéra français de Halleck sera arrivée en cette ville. Cette célèbre troupe doit nous donner deux soirées: Vendredi on jouera la Fille du Tambour-major et samedi soir le Petit Duc. Deux opéras à sensation, et d'une très-grande beauté. On nous a assuré que ces opéras étaient de la plus haute moralité.

Nous renvoyons nos lecteurs à l'annonce que nous publions dans une autre colonne.

Comme nos lecteurs pourront le voir par l'annonce que nous publions dans une autre colonne le célèbre professeur Buell a bien voulu se mettre à la disposition de la Société St. Vincent de Paul pour nous donner ses belles représentations. Nos lecteurs se rappellent sans doute, d'avoir assisté, il y a quelques années aux représentations données à l'Hôtel-de-Ville par ce célèbre professeur et ils savent quels charmes ils éprouvaient en contemplant toutes les belles choses que nous montre ce Monsieur. Nous n'avons pas besoin d'inviter avec un empressement bien grand, le public Trifluvien à assister à ces représentations, car nous connaissons son amour du beau et du bon. Ils contentent le beau en examinant les panoramas du célèbre professeur et il fera une bonne action en donnant 25 centins pour les pauvres.

MISÉRABLE. Samedi soir, le train du chemin de fer du Nord s'est heurté à plusieurs obstacles sur la ligne, à un demi mille de Deschambault. On avait placé sur les lisses des pièces de bois,

Heureusement, la locomotive a pu écarter ces pièces de bois. Sans cela, nous aurions eu une nouvelle catastrophe à enregistrer.

On fait des recherches pour trouver les coupables de ce misérable attentat. — Le Nouvelliste

La terrasse Frontenac.

On lit dans le Canadien: M. le Rédacteur, Mais on va peut-être dire. Qu'est-ce que les Trifluviens ont à voir là-dans; que ne se mêlent-ils de leurs affaires? Eh bien oui, les Trifluviens doivent se mêler de leurs affaires, mais la grande question, c'est de savoir si le nom que l'on doit donner à la belle et splendide terrasse, qui fait le plus bel ornement de la vieille capitale, n'intéresse pas même la province de Québec et la nationalité canadienne toute entière. Car, monsieur le rédacteur, je vois dans le nom que l'on veut donner à votre Terrasse, deux questions bien importantes; une question d'hommes et une question de nationalité et vous le savez vous-même, M. le Rédacteur, et les citoyens de Québec ne doivent pas l'ignorer.

Une question d'hommes. En effet, à l'heure qu'il est il y a, à Québec, sur cette question, deux partis bien tranchés. Les uns veulent qu'on donne à cette Terrasse le nom de Frontenac, c'est la majorité et ce sont les Canadiens français en grand nombre; l'autre parti veut appeler cette terrasse, la Terrasse Dufferin et c'est le petit nombre, je crois. C'est donc là une question d'hommes, j'ai la plus grande estime pour le comte Dufferin, mais je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on doive le préférer à celui que les Canadiens après tant d'années ont encore tout vivace à la mémoire, le comte de Frontenac. Lord Dufferin a été bien populaire en Canada, ou l'aimait, c'est très bien; mais est-ce que l'estime qu'on a, est-ce que le souvenir qu'on garde de lui aujourd'hui seront aussi grands et aussi vivaces dans cinquante ou dans cent ans d'ici que ceux qu'on a du comte de Frontenac aujourd'hui. Je ne le sais pas, mais il m'est bien permis de penser que non. Dans tous les cas, nous avons une dette de reconnaissance à acquitter envers le comte de Frontenac, et nous devons payer les vieilles dettes avant les nouvelles. Si dans quelques années d'ici on veut témoigner de l'estime que nous avons pour Lord Dufferin, il sera temps alors d'élever un monument à cet homme; mais pour le moment tournons nos yeux vers le comte de Frontenac. J'ai dit qu'il y avait aussi une question de nationalité. Personne ne peut en douter. On suggère deux noms, ce lui d'un canadien-français et celui d'un Anglais. Et Québec, la ville canadienne française, irait tout de suite opiner pour que l'on donnât un nom anglais à une Terrasse qui fait la gloire et le charme de la vieille cité de Champlain. Quand bien même les deux hommes en question auraient un mérite égal d'importance, nous devons encore préférer le comte de Frontenac. On me pardonnera j'espère, d'être entre dans le débat de cette question, mais comme Canadien français, je devais le faire.

L-A-L. DESAULNIERS, Trois-Rivières, 8 nov. 1880.

L'enquête sur l'accident de St-Lin.

Cette enquête s'est ouverte samedi après-midi, à 2 heures, dans la chambre des grands jurés, au Palais de Justice.

M. le coroner, Jones dit qu'avant cru nécessaire de faire une visite des lieux où l'accident était arrivé, un convoi spécial avait été mis à la disposition du jury, par M. L. A. Sénécal.

Le départ pour Ste-Thérèse s'effectua à 2 heures 45. Outre les membres du jury on remarquait la présence de MM. L. A. Sénécal, surintendant du chemin de fer du nord, Scott, assistant surintendant, Paradis, chef de police, A. Lacoste, Ecr., C. R. Monk et de Bellefeuille, avocats, Pangman, frère de la victime de l'accident, etc, etc.

Lorsque le train arriva à l'endroit précis où la rencontre avait eu lieu, tous les passagers débarquèrent du char et M. le coroner procéda à entendre le témoignage de M. Pangburn, l'ingénieur du train de Ste-Thérèse qui frappa le char de première classe où se trouvait M. Pangman. Voici en substance ce que M. Pangburn déclara. L'heure réglementaire à laquelle le train de Saint-Jérôme, parti de Montréal, doit arriver à Sainte-Thérèse, est 6 heures 35.

Ce jour-là, il était en retard et n'arriva à cet endroit qu'à 6 heures 52 et repartit immédiatement. La vitesse de ce train était d'environ 12 milles

à l'heure. Le train de Saint-Lin qui le précédait avait quitté Ste-Thérèse à 6 heures 43. Arrivé à la courbe qui précède l'embranchement de Saint-Lin, à environ 1/2 mille de Sainte-Thérèse, l'ingénieur Pangburn aperçut en avant de lui une lumière blanche qu'on agita, mais ne put distinguer si on donnait le signal d'arrêter ou de continuer. Il fit jouer le sifflet pour appliquer les freins et renversa la vapeur, mais la pluie qui était tombée toute la journée mit obstacle à l'action des freins et la rencontre eut lieu.

Il était alors 7 heures précises, c'est-à-dire que l'accident arriva 8 minutes après le départ de Sainte-Thérèse. L'impression de l'ingénieur Pangburn en apercevant la lumière, fut que le train de Saint-Lin reculait. Il faisait très noir alors et la courbe qu'il quittait est très-accotée. La lumière disparut pour reparaître une seconde après comme si quelqu'un ou quelque chose se fut interposé. Il ne peut dire s'il y a toujours un employé à cet endroit pour placer et déplacer la voie d'évitement. Il ne sait pas non plus si le convoi de Saint-Lin est obligé de ralentir avant de prendre l'embranchement. Il n'est pas toujours employé sur le convoi de Saint-Jérôme, il n'en a la conduite que de temps en temps. Son engin traînait cinq chars à sa suite. Le chauffeur, M. Rollin, a vu aussi la lumière. Lors du choc, il a été renversé et s'est blessé au cou.

M. Larivière, conducteur du convoi de St-Lin, dit qu'il quitta la gare de Ste-Thérèse à 6 heures 43. Son convoi se composait de huit chars et allait à une vitesse d'environ six milles à l'heure. Lors de l'accident, l'engin et deux chars venaient de s'engager sur l'embranchement, il en restait six sur la voie principale. C'est lui qui a agité la lumière pour donner au train de St-Jérôme le signal d'arrêter. Il se trouvait alors sur la plateforme du char de première classe qui était le dernier; dans le même moment, il a vu un des passagers sortir de ce char, mais il ne peut dire qui il était.

Thomas Morin, l'ingénieur du convoi de St-Lin a entendu le sifflet de la locomotive de St-Jérôme donnant le signal d'appliquer les freins, il a répondu par un autre coup de sifflet. Il en a entendu un deuxième, environ une demi minute avant la rencontre.

M. Scott, l'assistant-surintendant du chemin de fer du nord, donna ensuite quelques explications. Il dit que dans la petite construction à côté du scénario, au point d'embranchement, se trouve un téléphone avec lequel on communique avec la gare de Ste-Thérèse afin de savoir si la voie principale est libre et si le train venant de St-Lin peut s'y engager.

Le jury ayant fini la visite des lieux, reparti pour Montréal.

Un détail d'une certaine importance est sur lequel les officiers de la compagnie ont attiré l'attention du coroner, c'est que le livre sur lequel chaque conducteur inscrit l'heure du départ, en quittant la gare de Ste-Thérèse, a subi une altération à la date de jeudi, jour de l'accident. On avait d'abord enregistré l'heure du départ comme étant de six heures quarante-trois minutes, plus tard, du chiffre trois on a fait celui de cinq, ce qui donne l'heure du départ comme étant 6 heures 45.

A la demande de M. J. B. R. Dufresno, l'un des jurés, ce livre a été mis sous la garde de M. le grand connectable Bissonnette.

L'enquête se continuera au Palais de Justice à 9 heures ce matin.

Nouveau-Monde.

DIVERS.

L'anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale le prince de Galles a été célébré, jeudi, à Sandringham, avec plus de réjouissances encore que par le passé. La population a manifesté un grand enthousiasme, et a donné des marques d'une grande loyauté. On dit que la Reine a envoyé pour cette occasion, un chèque de £10,000 à son héritier présomptif. Les dettes du prince de Galles s'élevaient, dit-on à £45,000.

Les directeurs de la banque de Glasgow, qui ont été libérés de la prison, ont acheté des immeubles sur les rives du lac Lucerne.

Le tremblement de terre continué, dans la nuit de jeudi, à Agram, en Croatie. Il y a eu de nouvelles secousses, samedi. La moitié de la ville est détruite et la moitié des habitants sont sur le pavé. Un grand nombre se sont éloignés de la ville et les plus pauvres sont campés sous des appentis. Deux volcans sont en pleine éruption.

Les éditeurs Longmans, de Londres, ont payé £10,000, pour le ma-

nuscrit d'un nouveau roman de lord Beaconsfield. Jamais on n'a payé un tel prix pour un roman en Angleterre. Le premier tirage sera de 30,000 exemplaires.

On signale des inondations désastreuses en Italie, causées par des pluies torrentielles.

La Chambre des députés à Paris a nommé une commission favorable à la proposition d'instituer une enquête dans l'affaire du général de Cissey.

La Chambre a commencé la discussion de la loi pour la réforme de la magistrature.

Le Tribunal correctionnel a prononcé sa sentence contre ceux qui ont contrecarré la police de Paris dans l'exécution des décrets contre les sociétés non autorisées. M. Cochin a été condamné à deux mois de prison; le vicomte de Lessus et Amelot et le marquis de Bois Hébert à 15 jours.

Un scandale affreux dans lequel serait impliqué un colonel, cause une excitation intense, à Bordeaux. Le colonel est accusé de plusieurs outrages sur des enfants.

Six personnes ont été arrêtées sous la prévention d'être impliquées dans cette affaire.

M. Haveron, député bonapartiste, s'est plaint, dans la Chambre des députés, que M. Gambetta avait violé les règles de la Chambre dans l'affaire de Beaudry, d'Asson. Gambetta a qualifié de rébellion l'action du député expulsé et de ses amis.

On mande de Constantinople que 20,000 hommes de troupes turques ont été envoyés à Valo. Les membres de la ligue albanaise, à Scutari, continuent à être favorables à la cession de Dulcigno. Mais, le chef de la ligue soulève des difficultés qui retardent la solution de cette question.

QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LES RAPPORTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

LA RELIGION ET LA FAMILLE

(Suite)

ARTICLE XXI

Les droits du père à concourir à l'éducation de l'enfant, découlent du même principe.

Ce que nous venons de dire des droits et des devoirs, du père selon la nature dans l'éducation à donner à l'enfant, s'applique également à la paternité dans l'ordre de la grâce. L'enfant régénéré a reçu au jour de son baptême une nouvelle vie; il est devenu réellement, par l'effet de ce sacrement, l'enfant de Dieu et de l'Eglise. Le père, qui est le ministre et le représentant visible de cette paternité d'un ordre supérieur, doit aussi concourir, de par le même droit divin, à l'éducation de l'enfant dans tout ce qui se rattache de près ou de loin à la vie spirituelle et à son développement.

La religion, qui a présidé à la formation de la famille, doit aussi présider à l'éducation de l'enfant et la contrôler.

C'est ce que les livres saints nous enseignent en une multitude de passages; c'est ce que l'Eglise catholique a toujours recommandé et prescrit rigoureusement aux fidèles confiés à ses soins. C'est même un des points les plus importants de la mission des pasteurs: "Ite docete: Allez, enseignez."

Un fait bien remarquable dans nos livres saints nous montre d'une manière claire l'application de ce principe; il est, en même temps, une figure frappante de l'Eglise dans ses rapports avec l'éducation de l'enfant chrétien: c'est la naissance et l'éducation du législateur des Hébreux avec toutes leurs circonstances merveilleuses.

Qui ne reconnaît dans ce petit enfant exposé à une mort certaine sur les eaux du grand fleuve de l'Egypte, en vertu d'une loi terrible qui le condamnait à la mort même avant sa naissance; qui ne reconnaît le genre humain tout entier, héritier du péché originel, et sous le coup d'une sentence de mort encore plus terrible? Cette noble princesse, qui se trouve à temps sur les bords du Nil, pour sauver des eaux l'enfant qui doit y périr, n'est-elle pas une figure admirable de l'Eglise, qui se tient au bord du fleuve de la vie où passent les générations dans leur marche vers l'éternité, et qui en sauve un si grand nombre en les soustrayant à la condamnation portée contre eux, par la régénération baptismale, et l'adoption

qui les rétablit dans tous leurs droits et privilèges d'enfants de Dieu?

L'Eglise, ainsi devenue mère de l'enfant chrétien, fait venir, comme la fille de Pharaon, sa mère selon la nature, et lui dit: "Reçois cet enfant nourris-le pour moi, en lui apprenant à connaître, à aimer et servir son Dieu." L'enfant devenu grand est de nouveau remis à l'Eglise pour en recevoir une éducation religieuse plus complète; puis, comme Moïse, confié à des personnes que le père et le père auront trouvées propres et convenables à leur venir en aide pour l'initier aux connaissances humaines dont il aura besoin dans le poste où la Providence l'appelle.

Ce n'est que quand cette grande œuvre de l'éducation aura été parachèvement, que l'enfant arrivé à la taille de l'homme parfait, cessera d'être le sujet de la famille où il a pris naissance. Après avoir reçu le complet développement de ses facultés physiques, intellectuelles et morales, par les soins et sous le contrôle de son père et de sa mère dirigés par le père, il sera prêt à prendre le rang que la Providence lui a assigné d'avance dans la société.

Voilà bien ce que la raison et la foi, la loi naturelle et la loi divine enseignent et prescrivent sur les droits et les devoirs de la paternité dans l'éducation des enfants.

LES DETTES DU PRINCE DE GALLES.

—On dit et ce bruit a causé une vive sensation dans tous les cercles politiques et privés, que M. Gladstone a été invité par la reine à demander au parlement, à la prochaine session, un crédit de £40,000 pour aider le prince de Galles à payer ses dettes criardes et un supplément de dotation de £50,000 par an en sa faveur. On ajoute que M. Gladstone a décliné respectueusement "mais fermement" de présenter cette requête, alléguant que si un semblable crédit et une telle augmentation de dotation devaient être accordés au prince, c'était par la reine elle-même et non par la bourse publique.

Guérison de la Consommation.

Un vieux médecin, retiré des affaires, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la recette d'un simple Remède végétal pour la guérison infaillible et permanente de la Consommation (Bronchite, Catarrhe, Asthme) et pour toutes les maladies nerveuses après en avoir éprouvé les merveilleux pouvoirs curatifs dans des milliers de cas, a accepté de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Aimez par ce motif, et le désir d'alléger les souffrances humaines, venez à tous ceux qui le désirent cette précieuse recette de France, d'Allemagne, d'Angleterre, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage. Envoyez par la Poste une Estampille, nommée ce papier.

W. W. SHEAR, 140 Powers' Block, Rochester, N. Y.

\$15 NOUVELLE MACHINE \$15

A Condre Améliorée. Prix: QUINZE DOLLARS. AVEC TABLE ET MOTEUR COMPLETS. REMPLISSANT TOUTES LES QUALITÉS DE QUINISE, N'AYANT PAS LES DÉFAUTS DE MACHINES FAITES EN COUVEUSES. Patentes et Privilèges par le Gouvernement des Etats-Unis.

LA SEULE

Machine manufacturée à un prix aussi réduit qui peut contre toutes sortes de Draps de Caoutchouc les plus épais, av. rapi. dit et Constant.

DE PREMIERE QUALITE.

Les plus Hauts Prix obtenus à Vienne, Philadelphie et Paris.

On la fait mouvoir facilement, sans bruit, avec vitesse. On peut l'arrêter instantanément à n'importe quel point voulu. Elle ne cause ni bruit, ni secousses, ni usure de la machine, parce qu'il n'y a pas un point de frottement. Un enfant d'âge ordinaire peut la faire marcher. Elle peut servir à couper, à broder, etc, etc, elle peut faire tous les ouvrages que l'on peut faire à la main.

GARANTIE POUR CINQ ANS!

Il n'y a jamais eu de machine à coudre à un tel prix.

ON A BESOIN D'AGENTS PARTOUT

AUXQUELS NOUS ENVOYONS DES FRES AVANTAGEUSES.

QUINSE PATRONS

Envoyez franc de charges. Les certificats contenant des certificats, des gravures, etc, etc, sont envoyés gratuitement. Tout argent envoyé sur ordre du Bureau de Poste, Billet de Crédit, ou par l'Express, nous est parfaitement sûr. Garantie en bon état lors de la livraison. Tout ordre, et correspondance, adressez à Bandanah Manufacturing Co. NEW-YORK.

Mr. J. H. BATES, Agent d'annonces, 41 Park (Times Building), New-York, est autorisé à faire annoncer dans le Constitutionnel aux conditions les plus avantageuses.

THIS PAPER MAY BE FOUND ON FILE AT GEO. F. HOWELL & CO'S NEW YORK.

Le Constitutionnel



TROIS-RIVIERES 18 Novembre, 1880

AVIS.

Comme j'ai cessé d'être le propriétaire du Constitutionnel le 1er Février courant, les personnes endettées pour abonnements ou jobs sont priées de venir régler au plus tôt.

Personne autre que le propriétaire actuel du Constitutionnel n'est autorisé à donner des reçus en mon nom, pour arrérages dus à ce Journal.

A la campagne, les seules personnes autorisées à les percevoir, sont: MM. Onésime Bournival, de St. Barnabé, et P. O. Frigon, de St. Prosper.

Les personnes qui ont des arrérages de plus de quatre années devront venir régler immédiatement, car tous les comptes seront mis entre les mains d'un procureur, après le 1er Décembre prochain.

Trois-Rivières, 16 Fév. 1880.

I. L. CLAIR.

Dépêche Spéciale au "Constitutionnel".

Londres 15--Hanlan: Victorieux.

Emigration et repatriement.

J'en reviens encore à mon sujet favori, l'émigration et le repatriement. Un article publié dans le Courrier Canadien du 12 courant, en donne raison.

Ce journal se plaint que le gouvernement de la Province de Québec ne veut rien faire pour empêcher nos canadiens d'émigrer, ni pour engager ceux qui sont déjà rendus au delà des frontières, de revenir au Canada.

C'est un fait que nous déplorons avec notre confrère franco-canadien et d'autant plus qu'étant plus près de ce gouvernement, nous voyons que nos efforts sont vains, infructueux, inutiles.

C'est déplorable. Nous ne comprenons pas du tout ce qu'entendent faire nos gouvernants; on dirait que le sentiment national, l'amour de la patrie ne trouve qu'un faible écho dans leur cœur. Nous ne pouvons pas faire autrement que d'entretenir en nous cette pensée en voyant qu'ils

ne veulent rien faire pour empêcher l'émigration et pour opérer le repatriement de nos canadiens. Non, on aimera mieux dépenser plusieurs milliers de piastres par année pour faire venir des étrangers dans le Canada; on nommera des agents ci et là on les entretiendra à grands frais. Et que retirerons-nous enfin de notre compte?

Qu'est-il besoin de le dire?

Nous en avons la preuve sous les yeux. On nous amène ici des gens de rien, des gens qui n'ont pas le sou, la plupart du temps des vagabonds et des repris de justice. Et l'on ne me soupçonnera pas d'être trop sévère, quand je dis ces choses; tous, nous avons été témoins de ce que j'avance en ce moment. La presse en a assez parlé. C'est bien, continuez MM. les gouvernants, continuez et pendant ce temps là, nos canadiens, sous la conduite des embaucheurs vont laisser par centaines et par centaines notre cher Canada. Canada for Canadians, non, Canada for strangers et c'est le gouvernement qui le dit par sa conduite.

Nous espérons que le gouvernement finira par comprendre qu'il a grandement tort d'encourager de toutes ses forces l'immigration et de ne rien faire pour empêcher l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis et les forcer, si c'est possible à les faire revenir au pays. Si le gouvernement veut nous en croire, il aura beaucoup plus mérité du pays en retenant ici nos compatriotes qu'en encourageant les étrangers à venir implanter leurs tentes avec leur cortège de demi-vertus.

L.-A.-L. DESAULNIERS.

CÉLÉBRATION GRANDIOSE.

Dimanche prochain, la Société Ste Cécile de cette ville, célébrera avec une grande pompe sa fête patronale par une grande messe solennelle en musique. Comme nos lecteurs le savent, c'est la Messe solennelle composée par Gounod et qui porte pour titre "Ste. Cécile". Elle est admirable et en même temps très-difficile. Cependant nous avons eu le plaisir d'assister aux dernières répétitions générales et d'après ce que nous avons pu voir, la Société Ste Cécile peut compter sur un succès complet. Les notes sont données avec beaucoup de précision, les figures se font à merveille, les nuances sont très-bien marquées et l'ensemble produit un très-bel effet.

Les solos, nous n'avons pas besoin d'en parler; il nous suffit de dire qu'on a chargé de cette partie importante Mde J. F. V. Bureau, et MM N. Grenier et C. D. Hébert; ces personnes n'en sont pas à leur début et nous avons cru nous en apercevoir. Cette messe de Gounod qui est toute d'harmonie est véritablement grandiose dans toute la force du mot, et M. N. Marchand qui ne marchand pas beaucoup sur l'harmonie a su mettre tout son zèle à la faire ressortir et nous pouvons dire que ses démarches n'ont pas été sans succès.

Le Révd. M. Cloutier, vicaire de cette paroisse et chapelain de la Société Ste. Cécile, a accepté l'invitation de donner le sermon de circonstance.

Ce Révd. M. saura trouver, nous en sommes sûr, des paroles très-appropriées à la circonstance.

Mais la célébration de la fête patronale de la Société Ste-Cécile, c'est une chose qui se fait à deux comme on dit des fois. Depuis des mois que cette société travaille avec un ardeur incroyable pour célébrer dignement leur fête patronale et pour donner aux fidèles l'avantage d'entendre de la bonne musique; il n'est que juste que de son côté le public Trifluvien vienne en aide à cette société.

Ils vont avoir dimanche prochain, la plus belle occasion de montrer leur dévouement. La quête à la messe et à vêpres sera faite au profit de nos jeunes musiciens et chanteurs et tout nous fait présager qu'elle sera abondante. Que tous y mettent la main, chacun suivant son moyen, mais que tous donnent quelque chose. Voilà l'hiver qui approche, la société Ste Cécile a besoin de l'encouragement du public pour se maintenir et pour continuer l'œuvre qu'elle a commencée. Si la masse de la population se montre aussi dévouée que ne l'a été le clergé, la société Ste-Cécile comptera encore de longs jours malgré tous les efforts de certains gens qui verraient avec joie le jour de sa chute. Mais il n'en sera pas ainsi, nous l'espérons.

Nous aiderons cette jeune société, nous l'encouragerons de toutes nos forces et longtemps encore elle nous rendra des services. C'est notre vœu et nous croyons que c'est celui du clergé et celui du public trifluvien.

La fameuse troupe de Halleck donne maintenant des représentations à Montréal et s'il faut en croire la presse, cette troupe remporte un plein succès et c'est la meilleure compagnie que nous ayons eu encore en Canada. On dit que cette fameuse troupe est presque décidée de venir nous donner ici une représentation, vendredi de cette semaine. Les citoyens devront se hâter de remplir la liste qui est déposée chez MM. Hoerner & William. Du zèle un peu.

MM. les Membres de la Société Ste-Cécile, tant honoraires que actifs qui n'ont point d'insignes et qui désireraient en avoir, pourront s'en procurer en s'adressant à M. J. E. Baribeau, Secrétaire.

Cette semaine; il y aura répétition générale de la messe Ste. Cécile, tous les soirs à l'Hôtel-de-Ville. Les dames, les Demoisellees et les messieurs sont priés d'être assidus.

INFORMATIONS

Nous apprenons, dit le Courrier de Montréal, que l'hon. A. J. Mousseau, sera réélu par acclamation dans le comté de Bagot.

Nous avons lieu de croire que notre information est très-bien fondée.

CHAMBRE DES NOTAIRES.—Le rapport du trésorier de la chambre des notaires établit qu'il y a actuellement en caisse \$8,640

RUMEUR.—On parle de la combinaison suivante, L'hon. M. Ouimet serait nommé juge, l'hon. M. Chauveau lui succéderait à la surintendance de l'instruction publique et M. J. M. Loranger serait nommé shérif de Montréal.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur doit donner un dîner, demain, aux délégués français qui visitent en ce moment le Canada.

L'hon. M. Sullivan, premier-ministre du gouvernement de l'Ile du Prince Edouard, est arrivé à Québec jeudi soir.

Un bien triste accident est survenu jeudi soir, sur la voie ferrée de Saint-Lin, par la rencontre de deux trains. Le choc a été si terrible que M. Pangman, homme généralement estimé de l'endroit, a été tué. On compte une autre victime.

DISPARITION MYSTÉRIEUSE.—Un de nos anciens concitoyens Ls. St. Jacques, cordonnier de son état, est disparu le 6 au soir. Il est parti de chez lui en disant qu'il allait porter une paire de chaussures chez Zéphirin Mathieu.

Il a été vu le même soir entre 8 et 10 h.; mais n'a pas été revu depuis. On le croit noyé, et sa famille est dans l'affliction.

M. St. Jacques avait été destitué l'an dernier, comme clerc du Marché St. Laurent, ce qui lui avait causé beaucoup de chagrin.

Tous renseignements à son égard seront reçus avec gratitude. Voici son signalement:

Taille: 5 1/2 pieds, pantalon gris fer, veste à carreaux gris fer, chemise carreaux bleu et blanc en laine, pardessus noir, cravate en cobourg noir, bottes renouvelées du bout, dites Fosage.

Les journaux de Trois-Rivières sont priés de reproduire.

Gazette de Sarel.

Un numéro extra de la Gazette Officielle du Canada, publié lundi, contient les nominations suivantes:

Ottawa, 8 novembre 1880.

Joseph-Philippe-René-Adolphe Caron, de la cité de Québec, écuyer; membre du Conseil Privé de la Reine pour le Canada.

L'honorable Joseph Philippe-René Adolphe Caron, ministre de la milice et de la défense, vice l'honorable Sir Alexander Campbell, C. C. M. G., nommé maître-général des Postes.

Joseph-Alfred Mousseau, de la cité de Montréal, écuyer; membre du Conseil Privé de la Reine pour le Canada.

L'honorable Joseph-Alfred Mousseau, président du Conseil Privé de

la Reine pour le Canada, vice l'honorable Louis Rodrigue Masson, démissionnaire.

L'honorable James-Cox Aikins, ci-devant secrétaire d'Etat du Canada; ministre du Revenu de l'Intérieur, vice l'honorable Louis François-Georges Baby, maintenant juge de la cour supérieure pour la province de Québec.

L'honorable John O'Connor, ci-devant ministre des Postes du Canada; secrétaire d'Etat du Canada, vice l'honorable James-Cox Aikins, nommé ministre du Revenu de l'Intérieur.

L'honorable Sir Alexander Campbell, C. C. M. G., ci-devant ministre de la milice et de la défense, maître-général des Postes, vice l'honorable John O'Connor, nommé secrétaire d'Etat du Canada.

LETTRE DE PARIS.

Nous lisons dans l'Evénement la lettre suivante:

Paris, 30 octobre.

La France est en république, c'est incontestable; mais est-elle en pleine possession du régime parlementaire? Il y a quelques rouages fort importants du système qui ne fonctionnent encore qu'imparfaitement. Il est impossible pour quiconque est habitué à l'ordre si simple de la constitution anglaise, de n'être pas frappé tout d'abord de deux faits qui dominent la situation politique et d'où découlent les incidents qui la troublent. C'est d'abord qu'il n'y a pas de majorité ministérielle à la chambre; c'est ensuite qu'il n'y a pas un seul journal ministériel dans la presse. Ceci peut paraître paradoxal puisqu'en somme les ministères se maintiennent plus ou moins longtemps, grâce à la complaisance de la majorité, et qu'en outre les actes du pouvoir sont plus ou moins défendus dans la presse. Rien de plus exact cependant, comme on va le voir.

Il n'y a pas à la chambre de majorité qui, une fois un cabinet accepté et un programme adopté, les soutient résolument. A tout instant, la majorité se fractionne, abandonne le ministère ou le force à abandonner ses projets. Le ministère n'est jamais sûr de rallier la majorité, un ministre n'est jamais sûr de pouvoir compter sur l'appui de ses collègues qui cepe-dant sont solidaires de ses actes. On a vu des ministres comme M. de Marcère par exemple, exécutés en pleine séance, sans qu'un seul autre ministre ait tenté de sauver la tête de l'infortuné. Il n'est pas rare qu'un des chefs d'un des groupes parlementaires monte à la tribune et fasse reculer le ministère. C'est un spectacle assez piètre et qui n'est pas fait pour exciter l'admiration.

Il n'y a pas de doute que c'est cette absence d'une majorité compacte et assurée qui a empêché M. Gambetta d'accepter le poste de premier ministre. Ceux qui lui reprochent le plus vivement de ne pas l'avoir fait, sont ceux qui précisément comptaient bien à un moment donné, retirer la majorité de dessous lui et lui imposer l'humiliation d'une culbute monumentale. Il a évité le piège, et on lui en veut beaucoup pour cela à l'extrême gauche. Le président de la chambre comote que les prochaines élections lui apporteront cette majorité indispensable à l'exécution de desseins sérieux.

L'anarchie est encore plus grande dans la presse que dans la chambre. Il n'y a pas un seul journal qui, en toute circonstance, expose et défende les actes du gouvernement. Le Temps le Journal des Débats, la République Française, le XIXe Siècle, défendent généralement la politique ministérielle; mais ils ne se croient pas tenus comme chez nous ou comme en Angleterre, de toujours réfléchir fidèlement la pensée ministérielle. Parfois les journaux considérés comme très amis du gouvernement, prennent en parlant d'un de ses actes un ton de véritable hostilité. Il s'ensuit que l'opinion ne sait comment s'orienter et qu'elle n'obéit pas de suite lorsqu'on lui demande d'accorder en bloc au gouvernement la confiance ou l'assentiment qu'on lui a conseillé avec violence de refuser à certains traits de sa politique.

Il est donc toujours difficile de prédire combien de temps un ministère durera. Le cabinet actuel dont on avait annoncé le naufrage pour le débat de sa session, vient de recevoir un appui inattendu de la part de M. Floquet, un des ministres de l'avenir, qui a prononcé à Valenciennes un discours dans lequel il plaide les circonstances atténuantes pour la politique du jour. Seulement les circonstances atténuantes, cependant, car il a dit que le ministère était mal né; que l'incertitude était la caractéristique du cabinet, et il a ajouté:

" Il a tellement fait pénétrer par

tout cette incertitude, que chaque fois qu'une résolution quelconque est annoncée par le gouvernement, chacun de nous attend strictement le journal du lendemain pour s'assurer si cette résolution n'est pas démentie et retournée."

Voilà un ministérialisme bien mitigé. Il faut bien cependant que le cabinet s'en contente. C'est le seul concours qu'une administration puisse obtenir avec la chambre actuelle.

En revanche, M. Emile de Girardin, toujours jeune et vaillant, s'est jeté intrépidement dans l'arène pour couvrir le général de Cissey contre un système de dénonciations qui dépassait toute mesure. Il convient que l'homme privé a commis des imprudences, mais il trouve absurde qu'on soupçonne Mme de Kaulha d'avoir livré à l'Allemagne des secrets qui n'existaient pas, car il est d'avis que la France n'a rien à cacher et qu'en temps de paix le métier d'espion est une sinécure. Il est fort heureux pour l'honneur du général Cissey et pour le prestige de l'armée que ce vieux militaire ait trouvé un tel défenseur qui peut vraiment réclamer le titre d'invincible.

On dit que M. Gambetta fera comme M. Girardin, et qu'après avoir pris connaissance du dossier, il est convaincu de l'innocence de M. de Cissey. Il serait disposé, dit-on, à quitter le fauteuil présidentiel pour aller à la tribune couvrir de son autorité et de son éloquence ce qu'il considère comme l'intérêt de l'armée.

En attendant, M. Gambetta rend des arrêts littéraires. Le ministère des Beaux-Arts ayant interdit la représentation d'un drame de M. Deroulède, le Moabite, sous prétexte que cette pièce étant due au même ordre d'inspiration que Daniel Rochat, troublerait l'esprit public et contrecarrerait l'exécution des décrets, le poète a soumis sa pièce au Président de la Chambre. Voici le dernier mot de l'entrevue racontée par le Figaro:

"C'est une belle œuvre, conclut Gambetta, quand la lecture fut finie. Et je ne comprends pas qu'on la gêne. Votre politique est bien faite. Ce n'est certes pas la mienne, mais vous avez tiré grand parti de ce mélange d'amour, d'ambition et de lutte sociale."

"Je garderai ces éloges pour moi!" répliqua Deroulède.

"Pourquoi donc?" répliqua Gambetta. Je n'ai jamais peur de mes paroles!"

H. F.

Exécution.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis:

—En exécution d'un jugement régulier, Albert Mitchell a été supprimé du nombre des êtres vivants, vendredi. C'était un jeune homme de 23 ans, de descendance africaine.

En février 1879, il avait tué, avec le vol pour mobile, Charles Walton, propriétaire de l'unique magasin du hameau de Yanceyville, Virginie, et il avait brûlé son corps en incendiant ensuite son magasin. Dans l'ordre naturel des choses, on n'aurait jamais dû savoir qu'il était l'auteur du meurtre, attendu qu'on ignorait même s'il y avait eu meurtre ou accident.

Mais Mitchell, craignant que les soupçons ne se portassent sur lui, imita l'exemple de Gribouille se jetant dans la rivière pour éviter d'être mouillé par la pluie.

Il raconta un peu partout que Charles Walton avait été mis à mort par sa cuisinière et un boy, et que lui Mitchell avait été leur complice, son rôle s'étant borné à faire le guet au dehors, pendant que les deux autres opéraient à l'intérieur.

De son poste, il avait entendu "grognier" la victime. Cette histoire colportée de droite et de gauche par son inventeur, causa son arrestation. Il s'empressa alors de se rétracter en affirmant qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans le roman qu'il avait imaginé précisément avec l'objet de se mettre à l'abri d'une arrestation possible. Malgré ses dénégations, il comparut devant un jury et fut condamné à être pendu par le cou jusqu'à la mort.

Quelque temps après sa condamnation il s'échappa de prison. Six semaines plus tard il eut un pied écrasé en sautant d'un train lancé à toute vitesse dans lequel il s'était clandestinement faufilé. Ramassé sur la voie, il fut porté chez un médecin qui pratiqua l'amputation du membre écharpé, puis on le réintégra en prison. Réfléchissant alors que son infirmité ne lui permettait pas une nouvelle évasion, et que par conséquent il n'avait plus d'intérêt à cacher la vérité, il se proclama le meurtrier de Walton, en expliquant qu'il avait commis ce crime, non pour le profit à en retirer, mais pour satisfaire l'envie dont il était tourmenté dès

sa plus tendre enfance de tuer un homme. Ayant soulagé sa conscience par cet aveu, il fit la paix avec le ciel et édifica les clergymen, suivant l'expression de l'un desquels "il avait une bien meilleure conception de l'économie du salut de son âme immortelle qu'on ne l'aurait supposé d'après son ignorance et sa grossièreté apparentes."

A midi 10 minutes, avant-hier, Albert Mitchell, s'aidant d'une béquille est allé dans la cour de la prison où se dressait la potence et dont le public était exclu. Il n'y avait que le shérif, les gardes, un clergyman et des reporters. Le premier de ces fonctionnaires a passé la corde au coup du patient et l'a engagé à faire un discours. Mais il n'était pas en train et il a répondu simplement: "J'espère que vous ne ferez pas ce que j'ai fait et que vous ne finirez pas comme moi." Sans insister, le shérif a fait jouer la trappe. En douze minutes, le corps suspendu à été inanimé.

LA CRUCHE DE CHARLES-QUINT.

On lit dans le Courrier de Bruxelles: Voici un curieux renseignement sur la cruche dite de Charles-Quint, qui figure à l'exposition de l'art ancien.

A Oolen, en Campine, non loin de Hérenthals, on montre encore de nos jours un de ces vases au sujet desquels on raconte ce que voici:

L'empereur Charles étant à la chasse, se présente à un cabaret de village et demande à boire. La fille d'auberge lui présente le vase en tenant l'anse: l'Empereur ordonna, dit-on, que désormais les vases semblables auraient deux anses, une pour l'échange, une pour le buveur; mais l'année d'après, l'Hébé villageoise lui offrit le vase en tenant les deux anses. "Décidément, dit l'Empereur, pour qu'il y ait une pour moi, il en faudra une troisième." On suivit son ordre; mais la nouvelle expérience ne réussit pas mieux au gré du prince, car la cabaretière, en tenant deux des anses, avait tourné la troisième contre sa poitrine...

Cette historiette a sans doute comme fondement de vérité la fabrication sous Charles-Quint, des vases à trois anses qui portent son nom; mais la localisation en Belgique de la tradition est au moins une preuve de la localisation de l'industrie, et le vase à trois anses, avec le nom et les armes de la ville de Masepek, confirme singulièrement cette preuve.

L'Habile Ménagère.

La ménagère habile et soigneuse lorsqu'elle nettoie sa maison le printemps, devrait se rappeler que ceux qui l'habitent lui sont plus chers que la maison même, et que leurs systèmes ont aussi besoin d'être nettoyés, en purifiant leur sang, réglant leur estomac et leurs intestins pour prévenir et guérir les maladies originaires de malarie, miasmes du printemps, et elle devrait savoir qu'il n'y a rien qui opérera avec autant de perfection et aussi sûrement que le HOP BITTERS le plus pur et le meilleur des remèdes. Voir une autre colonne!

Médecin Héroïque! Médecin!

Etiez-vous troublés la nuit et les jours éveillé par les souffrances et les gênes d'un enfant qui fait ses dents? Si on est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SINGE CALMAN de M. Winstow. Il soulage immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas un être au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dise pas avec étonnement, qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage de ce sirop sont données avec chaque bouteille. Exigez le véritable qui porte l'insigne de CHARLES PARSONS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens—25 centimes la bouteille ou 50 centimes les six bouteilles.

Toux.—Les Brown Bronchial Troches sont propres à guérir LA TOUX, le MAL DE GORGE, l'ENROUEMENT et les AFFECTIONS DES BRONCHES. Depuis trente ans que ces troches sont en usage, ils n'ont fait que gagner en popularité. Ce sirop est de nous, mais ils ont été expérimentés depuis longtemps et ils ont mérité d'être rangés au nombre de ces rares remèdes qui procurent une guérison certaine dans le siècle ou nous vivons.

La Gorge.—LES TROCHESQUES DE BROWN POUR LES BRONCHES agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire sur tous les désordres de la gorge et du Larynx, rétablissant le son de la voix éteinte, soit par le froid ou par épuisement, et la rend claire et distincte. Les Orateurs et les Chantres reconnaissent l'utilité des Trochesques. Un RHUME, Une TOUX, Un CATARRHE ou Un MAL DE GORGE, exigent une attention immédiate vu qu'ils ont été expérimentés depuis longtemps et ils ont mérité d'être rangés au nombre de ces rares remèdes qui procurent une guérison certaine dans le siècle ou nous vivons. Les TROCHESQUES DE BROWN POUR LES BRONCHES vous donneront toujours du soulagement. Adressez-vous à nos correspondants les plus près de vous. Les Trochesques de Brown's Bronchial Troches se vendent uniquement par boîte.